



Conditions Générales de Services

Version en vigueur le 27/01/2026

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Service (“**CGS**”) ont pour objet de fixer les modalités et conditions de la fourniture des Services, ainsi que de définir les responsabilités et obligations d’Ubic et du Client (ci-après les “**Parties**”). Ces CGS sont accessibles à tout moment sur le Site et prévaudront sur toute autre version disponible sur un autre support. Les présentes CGS forment, avec les documents complémentaires applicables ci-dessous, un contrat (ci-après le “**Contrat**”) entre Ubic et le Client. Ce Contrat est constitué des seuls documents suivants, par ordre de priorité décroissant :

- Les éventuelles Conditions particulières ;
- L’Accord sur le traitement des données personnelles (DPA) ;
- Les présentes Conditions Générales de Service ;
- Les éléments de commande, tels que tout bon de commande ou souscription en ligne, établis par Ubic et acceptés par le Client.

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prime. Tout autre document, information émanant de Ubic (notamment brochures publicitaires, supports de communications) n’a qu’une valeur informative et non contractuelle. Toute condition posée par le Client, notamment conditions générales d’achat, sera, à défaut d’acceptation expresse par Ubic, inopposable. Le Contrat contient toutes les conditions entre les Parties et remplace tous les arrangements, conditions, NDA, et accords antérieurs existants relatifs à l’objet du présent Contrat.

Toute utilisation de Services, y compris à titre gratuit, implique, de la part du Client, l’acceptation du Contrat. Le Client s’engage à le transmettre et à le faire respecter à tout Utilisateur. Les documents constituant le Contrat sont communiqués et acceptés par le Client lors de la commande ou, à défaut, lui sont accessibles par tout autre moyen.

Ubic se réserve, de plein droit et à tout moment, le droit de modifier les termes du Contrat, notamment en fonction de l’évolution des techniques et/ou de la législation. Toute modification s’applique à compter de sa publication sur le Site et fera l’objet d’une notification par tout moyen auprès du Client. Lorsque les modifications sont défavorables au Client, le Client dispose, à compter de la publication de ces modifications sur le Site, de 30 jours calendaires pour résilier de plein droit sans frais, le Contrat en faisant parvenir à Ubic sa notification par lettre RAR. Au-delà, le Client sera réputé avoir accepté les modifications. Toutefois, lorsque ces modifications sont exigées par la législation, la réglementation, et/ou l’administration, le Client ne peut prétendre à résiliation. Les termes modifiés s’appliquent aux Services souscrits préalablement par le Client et toujours en cours, afin d’assurer un ensemble contractuel homogène pour l’ensemble des Services.

Les termes dotés d’une majuscule au sein du Contrat sont définis à l’article 17, qu’ils soient au singulier ou au pluriel. Lorsqu’un terme portant une majuscule n’est pas défini dans cet article, la définition est celle précisée au sein du Contrat.

2. ACCÈS - COMPTE

2.1. Prérequis

Positive Lab

2.1.1. Pour accéder aux Services et les utiliser, le Client, en ce compris ses Utilisateurs, doit disposer d'une connexion internet fonctionnelle, stable et suffisamment performante, ainsi que d'un navigateur Internet compatible (ex: Google Chrome). Le Client reconnaît que la qualité, la stabilité et les performances de sa connexion internet peuvent avoir une incidence sur l'accès et l'utilisation des Services, sans que la responsabilité d'Ubic ne puisse être engagée à ce titre. Si le Client utilise un navigateur / environnement spécifique différent, des échanges préalables avec Ubic pourront être nécessaires et des tests de compatibilité devront être effectués, sous la responsabilité et à la charge exclusive du Client, afin de vérifier la compatibilité avec le Logiciel.

L'utilisation du Logiciel est liée à l'utilisation de services de téléphonie et d'outils tiers nécessaires à son fonctionnement, notamment des solutions de type CRM et des services de téléphonie fournis par des prestataires externes.

L'installation de modules complémentaires, connecteurs, extensions ou logiciels tiers peut également être requise pour permettre l'utilisation optimale du Logiciel.

2.1.2. Dans tous les cas, le Client fait son affaire personnelle, à ses frais exclusifs, de l'acquisition, la mise en place, la maintenance et la connexion, la sécurité, des différents équipements, logiciels tiers, éléments de la configuration et des moyens de télécommunications, y compris connexion Internet, nécessaires à l'accès aux Services. Le Client demeure seul responsable de ses propres modes d'accès, de leur qualité et de leur sécurité. Le Client s'oblige à configurer et paramétrer le Logiciel, et notamment à répondre aux exigences fixées au 2.1.1, par lui-même, sous sa seule responsabilité, conformément aux indications prévues dans la documentation mise à disposition et selon les recommandations de l'assistance de Ubic. Selon les cas, Ubic peut proposer des prestations liées à la configuration.

2.2. Accès

Pour bénéficier des Services, il est nécessaire de créer un Compte sur le Site. Le Client déclare et garantit disposer du pouvoir et de la capacité nécessaires, pour procéder à toute création de Compte, à toute commande, et accepter sans réserve le Contrat. Le Client s'engage (et se porte fort du bon respect par ses Utilisateurs) à garder la confidentialité de son identifiant et mot de passe pour se connecter au Compte. Ubic ne saurait être, sauf faute de sa part dûment prouvée, responsable des conséquences que pourraient avoir toute divulgation, même accidentelle, de ces moyens d'authentification à un tiers. En cas de soupçon de toute utilisation non autorisée du Compte, le Client en avertira immédiatement Ubic à : hello@getubic.com.

Tout comportement et/ou agissement du Client, en ce compris ses Utilisateurs, susceptibles de mettre en péril la sécurité et/ou le fonctionnement normal des Services, ainsi que toute suspicion avérée de fraude, pourront entraîner une suspension de plein droit sans préavis, ni notification préalable, des Services par Ubic. Ubic se réserve également la possibilité d'accès au Compte dans un mode supervision par un personnel accrédité, notamment en cas de création de Compte suspecte.

Dans le cadre de la création de Compte et de l'usage des Services, le Client s'engage notamment, à :

- Communiquer des informations exactes lors de son inscription, lors de toute commande et tout au long de sa relation commerciale avec Ubic. En cas d'erreur, d'omission, volontaire ou involontaire, Ubic ne pourra être tenue responsable notamment d'erreurs de facturation, de retard ou d'une absence de livraison/d'accès. En cas de modifications des informations transmises, le Client s'engage à en informer sans délai Ubic et à lui adresser toute mise à jour ;
- Avant toute utilisation des Services, effectuer une sauvegarde de son Contenu sur un ou plusieurs supports fiables. Le Client s'engage à procéder par lui-même et sous sa seule responsabilité à toute sauvegarde périodique au cours de l'utilisation des Services ;
- Organiser par l'intermédiaire de l'Administrateur et sous sa seule responsabilité la bonne gestion, dont les droits d'accès, de ses Utilisateurs.

2.3. Administrateur

Dans le cadre de l'utilisation des Services, le Client désigne parmi ses Utilisateurs un ou plusieurs Administrateurs qui sont chargés de la gestion du compte du Client.

Depuis le Compte, l'Administrateur est chargé du paramétrage et de la configuration des Services, notamment de la connexion des données de la messagerie du Client au Service pour permettre le chargement des données Utilisateurs.

L'Administrateur s'assure que les informations du Compte restent à jour, complètes, exactes et sincères. Le Client, par l'intermédiaire de l'Administrateur, est le seul et unique responsable de la véracité des informations communiquées et tous éventuels litiges y afférant. Le Client est responsable de la modification des profils Administrateur et Utilisateurs notamment en cas de départ d'un de ses collaborateurs.

3. SERVICES

3.1. Description des Services

Le Service principal proposé par Ubic permet au Client et ses Utilisateurs d'utiliser, en ligne et via un navigateur Internet, un logiciel de prospection commerciale destiné à faciliter et automatiser des communications sortantes auprès de prospects ou tout contact, notamment par appels téléphoniques, messages écrits et, plus généralement, par l'intermédiaire de canaux de communication électroniques pris en charge par le Logiciel.

Le Logiciel permet notamment de :

- effectuer des communications sortantes automatisées ou parallélisées, incluant des appels téléphoniques et/ou l'envoi de messages écrits (tels que SMS ou messages assimilés) ;
- gérer et lancer des campagnes de prospection multicanales via une interface dédiée ;
- connecter le Logiciel aux outils tiers utilisés par le Client, notamment des solutions de type CRM et des services de communication fournis par des prestataires externes ;
- suivre l'activité, les volumes de communications et les performances associées.

L'utilisation des Services est encadrée par des limites de consommation spécifiques, comprenant un plafond maximal de communications vocales et un plafond maximal de communications écrites. Ces plafonds sont définis pour chaque période de facturation et par Licence au sein du bon de commande. Toute consommation de communications vocales et/ou écrites supplémentaires sera soumise à une facturation spécifique, sur accord d'Ubic.

Les communications, en particulier l'envoi de SMS et de courriers électroniques, sont soumises à des règles de décompte qui peuvent varier en fonction de multiples facteurs, tels que la destination, le nombre de caractères ou la nature du message. Le Client s'engage à prendre connaissance régulièrement et à respecter les règles de décompte applicables, ainsi que la liste des destinations disponibles (notamment la grille tarifaire), telles que communiquées sur le Site internet d'Ubic ou dans la documentation mise à sa disposition par Ubic ou ses partenaires.

Ubic se réserve le droit de modifier à tout moment la grille des destinations et la tarification associée aux communications sans préavis, ces dernières étant intrinsèquement liées aux conditions et tarifs des opérateurs tiers.

En outre, Ubic peut, en fonction des contraintes techniques, des règles imposées par des prestataires tiers ou de la réglementation applicable, activer, restreindre ou désactiver certains canaux de communication. L'attribution de numéro est soumise à des restrictions tenant aux opérateurs et à des impératifs techniques. La sélection d'un numéro d'un pays limite les communications à des numéros du même pays.

3.2. Souscription et durée. L'accès au Logiciel est subordonné à la souscription par le Client d'un Abonnement, composé d'un certain nombre de Licences Utilisateur, chaque Licence étant strictement personnelle et rattachée à un seul Utilisateur.

L'Abonnement est souscrit selon l'une des périodicités suivantes : mensuelle, trimestrielle ou annuelle, conformément aux conditions tarifaires en vigueur au jour de la souscription.

L'Abonnement débute à la date de validation de la souscription par Ubic pour une durée correspondant à la périodicité choisie. Il est ensuite renouvelé automatiquement à son échéance (ci-après l'« Échéance ») pour des périodes successives de même durée, sauf résiliation par l'une ou l'autre des Parties dans les conditions prévues à l'article 6.

L'Abonnement arrive à échéance à l'issue de la période de souscription en cours, qu'elle soit mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

3.3. Période d'essai. Ubic peut proposer au Client une période d'essai gratuite des Services, dont les conditions sont précisées au moment de son activation. Ubic se réserve le droit de ne pas proposer de période d'essai et d'y mettre fin à tout moment, sans préavis.

L'activation de la période d'essai peut nécessiter la communication d'un moyen de paiement valide. Aucun débit n'intervient pendant la période d'essai. À l'issue de celle-ci, et sauf annulation préalable par le Client, un Abonnement payant démarre automatiquement et le moyen de paiement est débité. En cas d'échec du paiement, l'accès aux Services peut être suspendu jusqu'à régularisation. Le Client peut annuler la période d'essai à tout moment avant son terme depuis son espace de facturation.

3.4. Livraison. Les éléments composant l'Abonnement, notamment les Licences et éventuelles options, sont délivrés au jour de la réception du complet paiement du prix par le Client, sauf accord écrit contraire entre les Parties lors de la commande.

Pour les éventuelles prestations accessoires, le délai de livraison sera convenu entre les Parties. Tout éventuel livrable ne sera transmis définitivement au Client, qu'au jour de la réception par Ubic du complet paiement du prix, sauf accord écrit contraire entre les Parties lors de la commande.

3.5. Assistance. En cas de besoins, une assistance est disponible par chat ou par courrier électronique (hello@getubic.com) pendant les jours et heures d'ouvertures de la société Ubic (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, heure de Paris, hors jours fériés français), pour conseiller et accompagner les Utilisateurs si des difficultés techniques éventuelles viendraient à survenir dans le cadre des Services. Sauf conditions particulières, Ubic ne donne aucune garantie de temps d'intervention et de résolution d'incidents dans le cadre de l'assistance.

Sur demande du Client, Ubic pourra proposer une formation portant sur les fonctionnalités du Logiciel, dans des conditions financières à déterminer.

3.6. Modification. Ubic se réserve le droit de modifier ses Services et d'en proposer de nouveaux, notamment en fonction de l'évolution des techniques et/ou de la législation. Toutes modifications apportées seront portées à la connaissance du Client par tout moyen. Lorsque des modifications sont de nature à dégrader substantiellement les Services en cours d'usage, le Client dispose, à compter de l'entrée en vigueur des

modifications, de 30 jours calendaires pour résilier sans frais, les Services concernés en faisant parvenir sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception. Au-delà du délai imparti, le Client sera réputé avoir accepté les modifications. Toutefois, lorsque ces modifications sont exigées par la législation, la réglementation, et/ou l'administration, le Client ne peut prétendre à résiliation.

4. BETA TEST

Lorsque Ubic met à disposition des logiciels, fonctionnalités ou tout autre composant en version Beta, les stipulations suivantes viennent à s'appliquer :

Ubic peut, en toute discrétion, proposer à tout Client volontaire de tester gratuitement des éléments en versions Bêta, afin d'identifier tout éventuel dysfonctionnement.

A ce titre, le Client s'engage : (i) à utiliser uniquement les éléments en versions Bêta à des fins d'essai et d'amélioration ; (ii) à ne laisser personne autre que ses Utilisateurs à y faire usage ; (iii) à ne divulguer aucune information ayant trait aux versions Beta. Ces informations sont confidentielles et constituent, à ce titre, des secrets commerciaux ; (iv) à faire part, sans volonté de nuire, à Ubic de ses réactions et suggestions suite à son usage. Tous commentaires, idées et plus généralement tout retour du Client, y compris Utilisateur, dans le cadre des versions Bêta seront propriété exclusive de Ubic ; (v) à ne pas publier ou rendre accessible par tout moyen ses commentaires au public sauf autorisation préalable de Ubic ; (vi) à conserver toute sauvegarde complète de son système et de ses données avant l'usage des versions Beta.

Les modalités d'accès et les caractéristiques des versions Beta sont librement définies par Ubic, qui peut les modifier à tout moment. Ubic pourra limiter temporairement ou non, suspendre ou interrompre à tout moment l'accès et le maintien aux versions Bêta et en informera le Client par tout moyen.

Le Client accepte que les versions Beta puissent inclure des bugs connus ou inconnus et que les données synchronisées par le Client, puissent être effacées, réinitialisées à tout moment et que selon les cas, les versions Bêta peuvent endommager les équipements du Client. Le Client supportera seul les conséquences et les risques de quelque nature que ce soit, de l'utilisation des versions Bêta par ses Utilisateurs.

Compte tenu des mises en garde, en accédant aux versions Beta, le Client (et tout Utilisateur) agit en connaissance de cause, la seule obligation de Ubic étant d'informer le Client sur les risques liés à l'utilisation de la version Beta.

5.COMMANDE - PRIX

5.1. Commande. Le Client peut passer commande à partir de la boutique en ligne si applicable ou à partir d'un bon de commande émis par Ubic. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques, contraintes, notamment techniques et des limites fonctionnelles du Service et de ses spécificités. Il reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Services à ses besoins et avoir reçu de Ubic toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire, en connaissance de cause.

Après validation en ligne de la commande par le Client ou réception de l'acceptation par écrit de la commande, un message de confirmation et de validation de celle-ci est envoyé sur l'adresse électronique du Client. Toutefois, pour prévenir des risques de fraude, un délai peut intervenir. Ubic ne conserve pas directement les numéros de carte bancaire ou IBAN. Ubic et son partenaire peuvent effectuer un certain nombre de contrôles pouvant nécessiter d'investiguer sur l'origine et la teneur d'une transaction.

Ubic pourrait être amenée à demander au Client des informations complémentaires. Ce dernier s'oblige à apporter des réponses dans les meilleurs délais. Ubic se réserve également le droit de refuser une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Les commandes sont réputées fermes dès réception par Ubic de la commande du Client sous réserve que Ubic la confirme en validant la commande. Les commandes ne sont plus susceptibles de modification ou d'annulation après cette date, sauf accord écrit contraire entre les Parties. Uniquement lorsque le Client répond aux conditions du code de la consommation, celui-ci dispose d'un délai de rétractation de 15 jours francs à compter de la confirmation de Ubic de la prise en compte de sa commande. Toutefois, dès lors que le Client utilise le(s) Service(s) commandé(s) avant la fin du délai des 15 jours francs ou dans le cas d'une commande d'un nom de domaine, celui-ci perd la possibilité d'exercer son droit de rétractation conformément au code de la consommation.

5.2. Prix. Le prix applicable à chaque Licence Utilisateur est celui en vigueur au jour de la souscription ou du renouvellement de l'Abonnement, conformément à la périodicité choisie par le Client (mensuelle, trimestrielle ou annuelle).

Chaque Licence est facturée de manière forfaitaire, pour un Utilisateur unique, et inclut un plafond de consommation de communications vocales et/ou communications écrites **par** période de facturation. Aucune consommation non utilisée ne peut être reportée ou compensée d'une période sur une autre.

Toute augmentation du nombre d'Utilisateurs nécessite la souscription de Licences supplémentaires, facturées selon les conditions tarifaires en vigueur au moment de leur activation.

Lors du renouvellement de l'Abonnement, le prix applicable est celui en vigueur à la date du renouvellement. Les éventuelles remises liées à la durée d'engagement ne constituent pas un droit acquis pour les périodes ultérieures.

Le prix étant indiqué HT, il convient d'y ajouter la TVA applicable. Les Services sont payables à la commande, hors mentions contraires écrites lors de la commande.

Le règlement s'effectue directement en ligne via le Site, par carte bancaire au moyen d'un système de paiement sécurisé, ou par tout autre mode de paiement mis à disposition par Ubic au jour de la commande.

Le Client s'engage à régler l'intégralité des sommes dues au titre de ses commandes et garantit à Ubic disposer des droits et autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement sélectionné.

Tout défaut ou retard de paiement supérieur à quatre (4) jours calendaires à compter de la date d'exigibilité pourra entraîner, de plein droit et sans préavis, la suspension temporaire de l'accès aux Services, jusqu'au complet paiement des sommes dues.

En communiquant ses informations bancaires, le Client autorise Ubic à débiter sa carte ou son compte bancaire du montant relatif aux Services. A chaque Échéance, le prélèvement du montant dû au titre des Services sera effectué automatiquement à partir des dernières coordonnées bancaires connues, ce que le Client accepte expressément. Le Client s'oblige à veiller à ce que ses coordonnées bancaires demeurent valides pour permettre le règlement à bonne échéance. En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire ou de prélèvement de la part des organismes accrédités ou en cas de non-paiement, Ubic se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande. Conformément au code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte est irrévocable.

5.3 Facturation. Les factures sont disponibles et téléchargeables sur le Compte. Tout différend concernant une facture doit être exprimé par lettre RAR ou courriel adressé dans les quinze (15) jours à compter de la date de la facture (ou facture pro forma). En l'absence de contestation, dans les conditions précédemment visées, le Client sera réputé avoir accepté la facture. En cas de retard ou de défaut total ou partiel du règlement par le Client, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40 euros par facture sera applicable de plein droit ainsi que l'application de plein droit de pénalités de retard dont le taux d'intérêt est égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, exigible le jour suivant la date d'échéance de la facture. Si des frais de recouvrement

d'un montant supérieur ont dû être engagés par Ubic, celle-ci se réserve le droit de les facturer au Client ; le montant dû sera alors déterminé par les justificatifs fournis par Ubic. Aucun escompte ne sera consenti pour un paiement anticipé.

5.4. Modification. Ubic se réserve le droit, à tout moment, de modifier les prix. Toute modification de prix s'applique à toute nouvelle commande. Toutefois, lorsque les modifications de prix sont à la hausse et sont applicables à des Services en cours d'usage (hors évolution du prix telle que visée à l'article 5.2.), le Client sera informé au préalable 30 jours calendaires minimum avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, par tout moyen notamment par notification au sein du Logiciel ou courrier électronique. A compter de cette information, le Client aura un mois maximum pour résilier sans frais le ou les Service(s) concernés, par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation sans frais s'entend comme la faculté pour le Client de demander un remboursement des sommes déjà payées au prorata des jours restants à courir des Services ainsi résiliés.

Au-delà, le Client sera réputé avoir accepté les modifications. Toutefois, Ubic se réserve le droit de répercuter, sans préavis, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative, fiscale ou toute augmentation de ces dites taxes, sans possibilité de résiliation pour le Client, dès lors que Ubic n'en a pas la maîtrise.

6. RÉSILIATION

6.1. Principe. L'une ou l'autre des Parties peut désactiver le renouvellement automatique de l'Abonnement. Pour que cette désactivation soit prise en compte à l'issue de la période d'Abonnement en cours, la Partie souhaitant désactiver le renouvellement fait parvenir à l'autre Partie sa décision de, par lettre recommandée, au siège social de l'autre Partie, dans les délais suivant, la date de première présentation de la lettre faisant foi :

- au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date d'Echéance pour un Abonnement mensuel ;
- au plus tard trente (30) jours calendaires avant la date d'Echéance pour un Abonnement trimestriel ;
- au plus tard quatre vingt dix (90) jours calendaires avant la date d'Echéance pour un Abonnement annuel.

Lorsque le Client ou Ubic demande la désactivation du renouvellement de l'Abonnement dans les délais impartis, celui-ci se poursuit jusqu'à la fin de la période en cours et n'est pas renouvelé. Dès lors, au terme des Services concernés, le Client et ses Utilisateurs perdent le bénéfice des Services concernés, ainsi que, le cas échéant, l'accès au Logiciel.

En cas de non utilisation partielle ou totale des Services, aucun remboursement ne sera procédé ou accepté.

6.2. Résiliation pour manquement. Sauf lorsque le Contrat en dispose autrement, en cas de non-respect par une Partie de ses obligations non réparé dans un délai de 15 jours à compter soit de l'envoi d'un courrier électronique adressé à la Partie défaillante notifiant les manquements en cause, soit de l'envoi d'une lettre RAR, le Contrat pourra être résilié de plein droit par la Partie lésée, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels et des sommes restantes dues qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante. Ubic pourra toutefois résilier de plein droit le Contrat, sans préavis, ni mise en demeure préalable, en cas de non-respect de la législation et réglementation, ainsi qu'en cas de comportement et/ou d'agissement du Client, susceptibles de mettre en péril la sécurité et/ou le fonctionnement normal des Services. La résiliation aux torts du Client entraîne l'exigibilité immédiate des sommes dues.

6.3. Réversibilité des Services. A l'expiration ou résiliation du Contrat, sauf accord contraire avec le Client, toutes données utilisées et/ou exploitées par le Client dans le cadre des Services, y compris son Contenu et données personnelles, sont détruites dans un délai de 30 jours calendaires, à moins que le droit applicable au Contrat n'en exige la conservation ou que la conservation de ces données soient nécessaires à la défense des droits de Ubic. Le Client doit, dans tous les cas, prendre la précaution de sauvegarder par lui-même, l'ensemble de ses données, y compris Contenu, qu'il souhaite conserver avant la fin de son accès aux Services. L'assistance de Ubic est disponible pour faciliter cette sauvegarde en guidant le Client, mais n'effectue aucune

prestation de récupération ou de migration des données du Client, sauf accord contraire des Parties et facturation supplémentaire.

Parallèlement, le Client devra procéder par lui-même à la désinstallation, la déconnexion et/ou le retrait de tout élément nécessaire à l'utilisation des Services .

7. OBLIGATIONS DES PARTIES

7.1 Obligations du Client. Sans préjudice des autres obligations prévues au Contrat,

(a) Le Client (qui se porte fort du respect des obligations par ses Utilisateurs) est responsable de l'exécution de ses obligations au titre du Contrat. A ce titre, il s'engage notamment à utiliser le Logiciel et plus généralement les Services, conformément à sa destination, à respecter les prescriptions données par Ubic dans sa documentation, ainsi que l'ensemble des conseils et recommandations communiqués par l'assistance.

Le Client est responsable des éléments, données, informations, y compris Contenu, qu'il utilise, génère, héberge, dans le cadre des Services et plus généralement est responsable de son usage des Services. A ce titre, le Client déclare et garantit à Ubic qu'il dispose des droits et/ou de toutes autorisations nécessaires à leur usage et à leur communication dans le cadre des Services.

(b) Le Client est également seul responsable de l'usage d'éventuels services tiers nécessaires à l'utilisation des Services. Ubic n'étant pas partie à cette relation contractuelle, celle-ci ne saurait être responsable de tout litige éventuel avec ces tiers concernant notamment la disponibilité, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

(c) Lors de l'utilisation des Services, le Client doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables et ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public. Le non-respect des lois et de la réglementation pourra entraîner une suspension de plein droit sans préavis, ni notification préalable, des Services par Ubic. Ubic interdit formellement l'utilisation des Services pour l'exercice d'une activité illégale ou illicite.

(d) Le Client s'oblige à procéder à une sauvegarde régulière du Contenu et de toute donnée, fichiers, informations auxquels Ubic pourrait avoir accès dans le cadre du Contrat.

(e) Le Client s'interdit de créer, directement ou indirectement, toute confusion entre lui-même et Ubic, notamment dans ses communications, démarches commerciales ou relations avec des tiers.

(f) En cas d'utilisation d'une fonctionnalité d'enregistrement des communications vocales offerte par le Logiciel, le Client est seul responsable de sa mise en œuvre légale et s'engage à respecter l'intégralité de la réglementation en vigueur applicable. Cela inclut notamment l'obligation d'information et/ou d'obtention du consentement de ses interlocuteurs, ainsi que les règles relatives aux finalités et durées de conservation des données collectées. Le Client reconnaît que Ubic n'est que le fournisseur technique de cette fonctionnalité et non le responsable du traitement relatif à ces enregistrements.

De manière générale, Ubic n'assume aucun engagement contractuel à l'égard des tiers. Le Client demeure seul responsable des relations qu'il entretient avec les tiers, incluant notamment ses prospects, clients, partenaires, fournisseurs, prestataires ou salariés.

Le Client garantit Ubic contre toute réclamation, action, revendication ou demande émanant de tiers, fondée sur l'utilisation des Services ou les relations contractuelles du Client, et susceptible de mettre en cause la responsabilité d'Ubic.

Positive Lab

Le Client garantit contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ revendications que Ubic pourrait subir du fait de la violation, par le Client, de ses obligations notamment (i) en cas d'utilisation frauduleuse des Services ou non conforme aux lois et règlements et autres règles applicables ; (ii) en cas de violation des droits de tiers. Il s'engage à ce titre à intervenir et à indemniser Ubic de tout préjudice qu'elle subirait et à lui payer tous les frais, charges, y compris les honoraires raisonnables des conseils de Ubic et/ou condamnations, dommages et intérêts, y compris par accord transactionnel, qu'elle pourrait avoir à supporter de ce fait.

7.2 Obligations de Ubic

(a) Ubic s'engage à faire les meilleurs efforts possibles afin de délivrer des Services conformément au Contrat. Dans le cadre des Services, Ubic exécute ses obligations avec diligence selon les règles de l'art en usage dans sa profession. Ubic n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

(b) Dans la limite des règles légales applicables, Ubic est soumise à une obligation de conseil et d'information à l'égard du Client et met à disposition du Client, à ce titre, la documentation technique et commerciale afférente. Dans ce cadre, Ubic ne garantit en aucune façon que les Services répondent aux spécifications ou besoins spécifiques du Client. Sauf lorsque le Contrat en dispose autrement, Ubic ne fait aucune garantie expresse ou implicite relative aux Services. Ubic ne garantit pas que le Logiciel est en mesure de satisfaire à des exigences de performances et/ou qu'ils fonctionnent sans discontinuité, ni bug.

(c) Ubic s'engage à respecter les lois et règlements applicables auxquels elle est soumise dans le cadre de ses activités, et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public. Ubic emploie et rémunère son personnel conformément à ses obligations fiscales et sociales. Le personnel de Ubic reste sous l'autorité hiérarchique exclusive de Ubic, qui assure l'ensemble de ses obligations et droits attachés à sa qualité d'employeur. Ubic n'est pas tenue d'assumer les obligations légales et administratives du Client, y compris celles se rapportant aux Services fournis dans le cadre du Contrat. Il appartient donc au Client de s'assurer du respect des lois et de la réglementation le concernant, sans pouvoir rechercher la responsabilité de Ubic.

(d) Ubic effectue directement ou indirectement et de manière exclusive la maintenance corrective et évolutive du Logiciel. De ce fait, il est interdit d'intervenir sur le Logiciel ou de faire intervenir un tiers. Ubic peut à tout moment modifier, compléter, supprimer des fonctionnalités du Logiciel dans la limite où cela ne nuit pas substantiellement à l'objet de celui-ci. Les mises à jour du Logiciel s'effectuent automatiquement, sans qu'une intervention du Client soit nécessaire. Ce dernier renonce à toute version antérieure du Logiciel. Le Contrat ne confère au Client aucun droit d'exiger des mises à jour évolutives, nouvelles versions apportées au Logiciel.

(e) Ubic s'efforce, dans la mesure du possible, à maintenir la permanence, la qualité et la continuité des Services. Néanmoins, pour des raisons de maintenance ou pour toute autre raison hors du contrôle de Ubic, il est possible que les Services, en ce compris fonctionnalités du Logiciel, soient temporairement interrompus. Dans la mesure du possible, les interruptions feront l'objet d'une information auprès du Client, par tout moyen. Sauf Conditions Particulières, Ubic ne donne aucune garantie de temps d'intervention et de résolution d'anomalie dans le cadre de la maintenance corrective.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

8.1. Conservation des droits du Client. Le Client conserve la propriété et l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle et toute autre propriété sur son Contenu. Cela peut comprendre notamment, son contenu texte, ses images, le nom et logo de son entreprise, ses marques et plus généralement tout autre droit de propriété lui appartenant ou dont il détient l'autorisation.

Le Client déclare et garantit être titulaire ou détenir l'autorisation de l'intégralité des droits afférents aux Contenus et que leur utilisation dans le cadre du Contrat ne porte atteinte à aucun droit de tiers, et notamment aux droits de propriété intellectuelle, aux droits de propriété industrielle ou tout autre droit lié. Le Client assume l'entière

responsabilité à l'égard du Prestataire de toute réclamation, action ou revendication émanant de tiers et résultant de l'utilisation desdits Contenus.

Le Client concède au Prestataire une licence non exclusive, gratuite (sans redevance), cessible et sous-licenciable portant sur les Contenus du Client, strictement dans la mesure nécessaire afin de : (a) fournir, exploiter, maintenir, développer et améliorer les Services ; (b) assurer la sécurité des Services, procéder aux opérations de sauvegarde, de tests et d'audits des systèmes ; (c) fournir les Services et en garantir le bon fonctionnement, des tests, des audits de sécurité ainsi que la maintenance technique des Services. La licence est consentie pour le monde entier et pour toute la durée du Contrat.

8.2. Conservation des droits de Ubic et droits d'utilisation du Client. Le Logiciel, le Site, ainsi que leurs contenus (à l'exclusion du Contenu) notamment, les images, les sons, textes ou autres informations, templates, modèles disponibles au sein des Services, et toute autre technologie mise à disposition dans le cadre des Services, ainsi que la documentation, les noms, logos, slogans, utilisés par Ubic, sont la propriété exclusive de Ubic ou de ses éventuels concédants. Ubic et ses éventuels concédants conservent la propriété et l'intégralité des droits de propriété qui y sont attachés, notamment droit de propriété intellectuelle et industrielle, dont dessins et modèles, droit d'auteur, brevets, marques et plus généralement tout autre droit de propriété. Pendant toute la durée de la période d'évaluation et pendant toute la durée de l'Abonnement concerné,

Ubic concède au Client et à ses Utilisateurs un seul droit d'utilisation non exclusif et non transférable du Logiciel et des Services. Il est interdit au Client de diffuser, céder, louer, sous licencier, donner ou distribuer tout ou partie du Logiciel à un tiers, de quelque façon que ce soit. Ce droit d'utilisation ne comprend pas le droit de collecter ou utiliser des informations contenues sur le Site ou via les Services à des fins interdites par Ubic, pour rivaliser avec Ubic, créer des travaux dérivés basés sur tout résultat obtenu avec les Services. Il est interdit de traduire, d'adapter, assembler, désassembler, compiler, décompiler, d'arranger ou de modifier le Logiciel et/ou l'une de ses composantes, de l'exporter, de le fusionner avec d'autres logiciels, hors les cas prévus par la législation française. Il est interdit d'utiliser tout équipement, dispositif, logiciel ou autre moyen pour contourner ou supprimer toutes restrictions à l'utilisation ou pour activer des fonctionnalités. Toute utilisation contraire du Logiciel et des Services au regard de leur destination (pour laquelle ils ont été conçus) est strictement interdite. Le Client s'oblige à respecter les mentions de propriété figurant sur le Logiciel, notamment sur les supports, les images, les modèles, ou la documentation et plus généralement sur toute technologie mise à disposition. C'est le cas notamment pour certains contenus type images qui peuvent être soumises à des conditions (licences) de tiers que le Client s'engage alors à respecter. Le Client s'interdit notamment la publication, la retransmission, la reproduction ou toute autre utilisation des images, templates, modèles, à d'autres fins que celles impliquant l'usage du Logiciel. À ce titre, le Client s'interdit expressément d'extraire, de récupérer, de copier ou de conserver, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des contenus, éléments, modèles, templates ou autres ressources mis à disposition par Ubic dans le cadre des Services, en dehors de leur utilisation strictement nécessaire à l'usage du Logiciel.

9. CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre des Services, les Parties peuvent être amenées à communiquer entre elles des Informations Confidentielles. Toutefois, ne sont pas considérées comme Informations Confidentielles (i) les références commerciales de chacune des Parties concernées par l'article 13 ; (ii) ainsi que les informations :

- qui sont entrées dans le domaine public préalablement à la date de divulgation ou communication ou qui tomberont dans le domaine public après leur communication et/ou divulgation sans que la cause ne soit imputable à la Partie qui divulgue;
- dont il peut être démontré qu'elles sont déjà connues de la Partie avant leur transmission ;
- qui auront été reçues d'un tiers de manière licite, sans violation du Contrat.

Sous réserve de ce qui suit, chacune des Parties s'engage à conserver la confidentialité de tout ou partie des Informations Confidentielles reçues. Étant précisé que le Client accepte que Ubic utilise des données

anonymisées d'usage des Services, à des fins de production de statistiques, pouvant être communiquées à des tiers.

Néanmoins, chacune des Parties est autorisée à divulguer toute Information Confidentielle dans les cas suivants : (i) pour les besoins de l'exécution du Contrat, notamment auprès de leur personnel (ainsi que du personnel des sociétés de son Groupe, le cas échéant), sous-traitants, intervenants, dans le cadre de leurs habilitations respectives ; (ii) en application d'une disposition légale ou réglementaire; (iii) pour répondre aux demandes des communications des autorités judiciaires et/ou administratives; et / ou (iv) pour protéger leurs droits et/ou leurs propriétés ou de tout autre tiers ; (v) en cas d'accord préalable écrit ou demande de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent à protéger les Informations Confidentielles par des mesures appropriées et traitées avec un degré de précaution au moins équivalent à celui appliqué à leurs propres Informations Confidentielles.

La présente obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée du Contrat et se poursuivra pour une durée de deux (2) ans à compter de la cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit.

10. DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Contrat, des données à caractère personnel sont susceptibles d'être collectées, traitées, stockées et utilisées, notamment des données d'identification et de coordonnées professionnelles. Les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel notamment le RGPD, ainsi que toute autre réglementation applicable en la matière venant s'y ajouter ou s'y substituer ultérieurement, qui s'applique à elles en leur qualité de :

- Responsables de traitement indépendants pour les traitements relatifs aux données à caractère personnel des collaborateurs et Utilisateurs de l'autre Partie aux fins de gestion de leur relation commerciale l'une avec l'autre;
- Responsable de traitement indépendant pour le Client dans la mesure où il détermine les finalités et moyens du traitement décrit au sein du DPA ;
- Sous-traitant pour Ubic dans la mesure où elle assure, pour le compte du Client et conformément à ses instructions documentées, la mise en œuvre du traitement décrit au sein du DPA. Dans ce cas, les Parties acceptent de se conformer au DPA, annexe des Conditions Générales de Service faisant partie intégrante du Contrat.

Dans le cadre de leur responsabilité indépendante respective, chacune des Parties informe l'autre Partie que des traitements de données à caractère personnel relatifs à ses Utilisateurs, collaborateurs, peuvent être mis en place par l'autre Partie. Ubic informe le Client par le biais de sa Politique de protection des données personnelles, disponible sur son Site internet.

Les collaborateurs de chacune des Parties et les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Un droit d'opposition peut être exercé, à tout moment, pour des raisons tenant à la situation particulière de la personne concernée sous réserve de motifs légitimes et impérieux nécessitant la poursuite du traitement par le Responsable de traitement concerné. Concernant les traitements effectués par Ubic, ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse du siège social de Ubic ou par courriel : dpo@getubic.com

11. RESPONSABILITÉ

11.1. Principe. Sans préjudice de ce qui suit, chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de son fait et ayant pour effet de causer un dommage à l'autre Partie. La Partie dont le manquement à ses obligations cause un dommage à l'autre ne sera cependant tenue que de la réparation des dommages directs et prévisibles liés au manquement et prouvées par l'autre Partie. Ainsi, aucune des Parties ne pourra être considérée comme responsable des dommages indirects subis par l'autre Partie, ou par tout tiers en relation

avec elle, et notamment les dommages résultant d'une perte de profits, d'une perte de chance, d'une perte d'exploitation, d'un manque à gagner, d'une privation d'usage, du coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution.

11.2. Exclusions et limitation. Dans ce cadre, les Parties conviennent que Ubic ne peut en aucun cas être tenue responsable, notamment :

- (a) en cas de dommages résultant du non-respect par le Client du Contrat ;
- (b) en cas de non-respect par le Client des prérequis nécessaires aux Services ;
- (c) en cas de dommages résultant partiellement ou totalement d'une utilisation non-conforme, malveillante ou/et anormale par le Client (y compris Utilisateur) des Services, y compris par négligence, erreurs, défaillance et/ou non-respect des conseils et recommandations données ;
- (d) en cas d'inadéquation des Services aux besoins du Client, malgré l'exécution par Ubic de son obligation de conseil ;
- (e) en cas de dommages liés à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, Ubic ne supportant qu'une obligation de moyens au regard des techniques connues de sécurisation ;
- (f) en cas de dommages résultant d'incidents de sécurité liés à l'utilisation d'internet, notamment en cas de perte, altération, destruction, divulgation ou accès non-autorisé à des données ou informations du Client sur ou à partir du réseau internet ;
- (g) en cas de dommages liés à une perte ou de détérioration du Contenu et de toute donnée, fichiers, informations auxquels Ubic pourrait avoir accès dans le cadre du Contrat, dans la mesure où le Client garde la responsabilité de la bonne réalisation de ses sauvegardes ;
- (h) en cas de dommages ne résultant pas exclusivement et directement de la défaillance de Ubic, notamment la défaillance y compris par action, omission, négligence de tout tiers (hors sous-traitant de Ubic) : fournisseurs d'accès internet, fournisseur du service de messagerie, etc. ;
- (i) en cas de suspension de Services dans les cas prévus au Contrat ;
- (j) en cas de modifications des Services dans les conditions prévues au Contrat ;
- (k) en cas de force majeure selon l'article 12.

En tout état de cause, sauf en cas de dommage corporel, dol ou faute lourde établi par une décision d'une juridiction compétente et non susceptible de recours, la responsabilité pécuniaire de Ubic sera limitée au montant des sommes effectivement versées par le Client à Ubic au cours des 12 mois précédant le fait générateur du dommage, toutes causes de préjudices confondues.

11.3 Assurances. Chacune des Parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toute police d'assurance, pour couvrir, sans préjudice des stipulations ci-dessus, les dommages causés à l'autre Partie consécutifs à l'exécution ou l'inexécution du Contrat. Chaque Partie s'engage à remettre à l'autre Partie, à première demande, les justificatifs y afférents.

12. FORCE MAJEURE

Chacune des Parties ne pourra être tenue responsable de l'absence ou d'un retard dans l'exécution de tout ou partie de leurs obligations dû à un événement de force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la force majeure en droit français.

De plus, de convention expresse, pourront être tenus pour des cas de force majeure, les événements d'interruption, panne ou sabotage des moyens de communication, pandémie, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève totale ou partielle.

Le cas de force majeure suspend les obligations de chacune des Parties pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit des services par Ubic ou le Client huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

13. PUBLICITÉ

Ubic et ses Affiliés sont autorisés à mentionner la dénomination sociale du Client et les logos correspondants à titre de référence commerciale, ainsi que, le cas échéant, les services effectués pour le compte du Client, aux fins d'illustration ou de présentation des réalisations du Fournisseur ou de ses Affiliés sur tout support de communication, notamment les sites web, les brochures, les dépliants, les présentations, les rapports annuels et tout autre matériel marketing. Ces mentions sont accordées à titre gratuit et ne donneront lieu à aucune compensation ou rétribution sous quelque forme que ce soit. Le Client peut mettre fin à cette autorisation à tout moment ou suite à la résiliation du Contrat par demande écrite à l'adresse : hello@getubic.com, suite à quoi Ubic veillera à ce que lui et ses Affiliés retirent rapidement le nom et le logo du Client de son/leurs site(s) web et cessent de créer tout nouveau matériel marketing contenant ceux-ci. Nonobstant ce qui précède, le droit de Ubic ou de ses Affiliés de continuer à utiliser tout matériel marketing pré-imprimé produit avant une telle résiliation se poursuivra jusqu'à épuisement du stock de ces matériaux.

14. CESSION - SOUS TRAITANCE

14.1 Cession. Ubic pourra transférer librement le Contrat ainsi que les droits et obligations en découlant à un tiers. En cas de transfert, le Client accepte d'ores et déjà que Ubic soit libérée à son égard de toute obligation naissant de l'exécution dudit Contrat. Toute cession de Compte est interdite sans autorisation expresse et préalable de Ubic. Ne sont pas considérés comme cessions de Compte (i) les changements d'actionnariat, changements de participation et changements de contrôle du Client ; (ii) les opérations telles que les fusions, absorptions, cessions de fonds de commerce, cessions d'activité et autres opérations entraînant un transfert de patrimoine du Client. Si le Client procède à l'une des opérations visées ci-dessus, il en informe Ubic dans les meilleurs délais.

14.2 Sous-traitance. Dans le cadre de ses activités, sous réserve des dispositions prévues au sein du DPA, Ubic peut avoir librement recours à des sous-traitants. Dans ce cas, Ubic demeure seule interlocutrice et seule responsable vis-à-vis du Client dans les conditions et sous les réserves prévues au Contrat.

15. GENERALITES

15.1 Indépendance des Parties. Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront des partenaires commerciaux et professionnels indépendants. A ce titre, aucune des Parties n'est autorisée à prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie.

15.2 Preuves. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques (notamment logs, bon de commande, validation en ligne, décomptes des Licences, etc.) de Ubic ou de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, consommation, commandes et paiements intervenus entre les Parties.

15.3 Divisibilité. Dans le cas où une clause du Contrat, serait déclarée invalide ou inexécutoire, ladite clause sera séparée, et les parties restantes du Contrat demeureront en vigueur et de plein effet.

15.4 Tolérances. Toute tolérance ou renonciation d'une des Parties à faire valoir un droit quelconque, ne saurait valoir modification du Contrat, ni générer une renonciation à un droit quelconque pour l'avenir.

15.5 Titres. Les titres figurant au Contrat n'ont que valeur de convenance. En cas de contradiction entre le titre et le corps d'un article, le corps de l'article prévaut.

15.6 Traduction. En cas de divergence d'interprétation entre les versions linguistiques, la version française du Contrat prévaut.

16. LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPÉTENTE

Le Contrat est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, tous les différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du Contrat qui pourraient naître seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Douai, même en cas de demande incidente, de recours en garantie ou de pluralités de défendeurs.

17. DÉFINITIONS

Abonnement : s'entend comme le droit d'accès et d'utilisation des Services à titre gratuit ou en contrepartie du paiement d'une somme définie.

Administrateur : s'entend comme le (ou les) Utilisateur(s) désigné(s) par le Client pour exploiter les fonctionnalités du Logiciel conformément aux besoins du Client dont l'adresse e-mail et l'identité sont renseignés au moment de l'ouverture du Compte (via un identifiant et un mot de passe).

Affilié : désigne toute personne, société ou autre entité qui (i) contrôle la Partie, (ii) est contrôlée par la Partie, ou (iii) est sous contrôle commun avec la Partie. Aux fins de la présente définition, « contrôle » signifie le pouvoir, détenu directement ou indirectement, de diriger la gestion et les politiques d'une entité par la détention de plus de cinquante pour cent (50 %) des droits de vote ou autre participation au capital.

CP ou Conditions Particulières : désigne un accord écrit négocié et signé entre les Parties ;

Client : Désigne toute personne, physique ou morale, qui souscrit aux Services de Ubic, à titre gratuit ou onéreux ;

Compte : désigne l'interface unique mise à disposition du Client par Ubic, accessible via des identifiants personnels, permettant au Client et à ses Administrateurs de configurer, gérer et utiliser le Logiciel et les Services, notamment la gestion des Utilisateurs, des Licences et des campagnes de communication;

Contenu : désigne tout élément (images, contenu texte, voix, etc.) que le Client, en ce compris Utilisateur, insère ou fait insérer dans le Logiciel et plus généralement, que le Client génère dans le cadre des Services, à l'exception des éléments, données relevant des droits de propriété intellectuelle ou des secrets commerciaux d'Ubic ou des tiers . Il est précisé par ailleurs que le Contenu est une Information Confidentielle

DPA : désigne l'Accord de traitement sur les données personnelles, annexe des CGS ;

Informations Confidentielles : désigne toute information non publique de quelque nature que ce soit, sous quelque forme que ce soit, énoncée comme confidentielle ou non, échangée entre les Parties, de quelque manière que ce soit, notamment toute information de nature technique, commerciale, marketing et financière, algorithmes, documents internes, etc.



Licence : désigne le droit d'accès et d'utilisation des Services accordé à un **Utilisateur unique**, pour une période donnée, incluant les fonctionnalités du Logiciel et des plafonds de consommations tel que défini dans l'Abonnement souscrit.

Logiciel : désigne le logiciel Ubic, édité par Ubic permettant l'accès aux Services ;

RGPD : désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 ;

Utilisateur : désigne toute personne placée sous la responsabilité du Client (salariés, sous-traitants ou plus largement toute personne accédant aux Services au nom ou grâce au Client) et bénéficiant des Services ;

Ubic : désigne la société par actions simplifiée POSITIVE LAB sise 3 Avenue Antoine Pinay, Parc d'activité des 4 vents à Hem (59510) - RCS Lille Métropole 938 884 665;

Service(s) : désigne les services délivrés par Ubic dans le cadre de l'accès et l'usage du Logiciel, ainsi que tout service associé, en vertu du Contrat ;

Site : désigne le site internet www.getubic.com et ses sous domaines afférents.

Positive Lab

3 Avenue Antoine Pinay
P.A. des Quatre Vents
59510 Hem - FRANCE

SAS au capital de 100 000€
RCS Lille Métropole 938.884.665